

Liste des tarifs de dépôt des déchets, en vigueur à partir du 1.1.2021

Type de déchet	Tarif de prise en charge, en CHF, à la tonne					
	Élimination	+ charge suppl.	+ redevance cant.	Total hors TVA	TVA 7,7 %	Total TVA incluse
Déchets combustibles issus de l'industrie et du commerce (ordures d'entreprises)	130.00	-	10.00	140.00	10.78	150.80
Déchets de particuliers (déchargement manuel)	130.00	-	10.00	140.00	10.78	150.80
Déchets encombrants	130.00	80.00	10.00	220.00	16.94	236.95
Gravats/matériaux inertes (uniquement en petites quantités, en provenance de particuliers)	130.00	10.00	10.00	150.00	11.55	161.55
Incinération de dossiers (combustion immédiate sous surveillance)	130.00	210.00	10.00	350.00	26.95	376.95
Boues d'épuration séchées (>95% MS)	140.00	-	-	140.00	10.78	150.80
Retenues de grille issues de STEP	130.00	-	10.00	140.00	10.78	150.80
Déchets spéciaux selon OMd/IFMD	130.00	150.00	10.00	290.00	22.33	312.35
Résidus de nettoyage de routes	130.00	-	10.00	140.00	10.78	150.80
Facturation à la pièce						
Chauffe-eau (de particuliers uniquement)	60.00	-	-	60.00	4.65	64.65
Peser l'objet avec bordereau (par ex. camping-car)	14.85	-	-	14.85	1.15	16.00
Enlèvements municipaux avec sac/vignette de la Müve (déchets urbains)	Payés selon taxes sur le volume (sac/vignette Müve)					

Tarif minimal (pour les paiements en espèces, les billets de 1000 francs ne sont pas acceptés) :

CHF 30.– TVA incluse : par dépôt de déchets combustibles issus de l'industrie et du commerce, d'ordures de particuliers, ainsi que de déchets encombrants et de gravats (ordures d'entreprises), soit environ 200 kg
CHF 50.– TVA incluse : par dépôt d'ordures déclarées dans la catégorie **incinération de dossiers** (130 kg) (uniquement sur réservation préalable par téléphone)

Règles de prise en charge :

- Pour le bois équarri, les dimensions maximales sont 10 cm x 10 cm x 1,5 m (traverses de chemin de fer non acceptées)
- Les boues d'épuration et les déchets spéciaux ne sont acceptés que sur réservation
- Interdiction de déposer des bennes/containers non triés (de chantiers, par ex.)
- Interdiction de déposer des bâches non tissées ou des bâches agricoles en plastique
- Interdiction de déposer des déchets liquides
- Interdiction de déposer des déchets radioactifs
- Interdiction de déposer des déchets combustibles liquides, tels que solvants, peintures et essence
- Interdiction de déposer des explosifs, produits pyrotechniques ou substances spontanément inflammables
- Interdiction de déposer des matières présentant un risque d'explosion ou d'incendie (poussière organique, copeaux, poussière de ponçage)
- Interdiction de déposer des matières en poudre (poudres, floccs, etc.)
- Interdiction de déposer des pneus
- Interdiction de déposer des produits d'isolation (laine de pierre et de verre)
- Interdiction de déposer des matières recyclables (par ex. papier, verre, PET, etc. → exceptions : voir dépôt gratuit)

Dépôt de déchets non conformes (voir règles de prise en charge)

- Supplément de CHF 200.00 par livraison

Prise en charge gratuite pour recyclage (réservée aux particuliers)

- Vieux métaux
- Appareils ménagers / électroniques
- Verre de bouteilles
- Piles, batteries de voiture
- Tubes fluorescents
- Lampes à basse consommation

Horaires d'ouverture pour le dépôt d'ordures et de matières valorisables :

Du lundi au vendredi : 7 h 30 – 11 h 45 / 13 h 15 – 17 h

Samedi : 8 h – 12 h



Plus d'informations sur
www.mueve.ch/fr/

Vignettes et sacs taxés de la Müve, pour déchets urbains :

(disponibles dans les commerces alimentaires et de proximité de la région de Bienne Seeland, voir site : <https://mueve.ch/fr/valorisation/vignettes-sacs-taxes/> :

Sac/vignette	Tarif à l'unité	Quantité	Prix de vente
• Sac Müve 17 l	CHF 0.60	10 pièces	CHF 6.– TVA incluse
• Sac Müve 35 l	CHF 1.10	10 pièces	CHF 11.– TVA incluse
• Vignette pour déchets encombrants	CHF 1.60	10 pièces	CHF 16.– TVA incluse
• Vignette pour container de commerce (800 l)	CHF 13.–	5 pièces	CHF 65.– TVA incluse

Utilisation des vignettes pour déchets encombrants

Verwendungsbeispiele ■ Exemples d'utilisation

Anz. Vignetten ■ Nbr de vignettes

60 Litersack ■ sac 60 litres	
110 Litersack ■ sac 110 litres	
Kleinsperrgut ■ petit objets encombrants max. 100x50x50 cm, max. 18 kg	
Kartonschachtel mit brennbarem Inhalt ■ cartons avec contenu combustible max. 50x50x50 cm, verschnürt ■ ficelés	
Kartonschachtel mit brennbarem Inhalt ■ cartons avec contenu combustible max. 100x50x50 cm, verschnürt ■ ficelée	
Bis zu 2 Stühlen aus Holz/Kunststoff ■ jusqu'à deux chaises en bois/plastique	
Nachttisch aus Holz/Kunststoff ■ table de nuit en bois/plastique	
Tisch aus Holz/Kunststoff ■ table en bois/plastique max. 1.5 m x 1.5 m	
Tisch aus Holz/Kunststoff ■ table en bois/plastique max. 1.5 m x 2 m	
Ski, pro Paar ■ skis, par paire	
Wandschrank aus Holz/Kunststoff, pro Türabteil ■ armoires murales en bois/plastique par compartiment/porte	
Sofa/Fauteil, pro Sitzplatz ■ canapé, par place	
Bettumrandung aus Holz/Kunststoff ■ cadre de lit en bois/plastique	
Teppich gerollt ■ tapis roulé Rollenbreite ■ largeur du rouleau max. 1.5 m	
Matratze einzel ■ matelas simple	
Matratze doppel ■ matelas double	
Lattenrost einzel ■ sommier à lattes simple	
Lattenrost doppel ■ sommier à lattes double	

Vignetten dürfen nicht halbiert werden ■ les vignettes ne peuvent pas être partagées



Weitere Informationen
Plus d'informations
www.mueve.ch